

3.1

Avis et communiqués

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 24-304 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières : Groupe de travail ACVM/secteur sur le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*

(Voir section 7.1 du présent bulletin).